

AVIS AU PUBLIC RELATIF À LA SOUSCRIPTION DE CONTRAT D'ASSURANCES AU PROFIT DE L'OFFICE DU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

L'Office du Développement de la Coopération porte à la connaissance du public qu'il lance une consultation en vue de sélectionner une (des) compagnie(s) d'assurance / courtier(s) d'assurance agréé(s), en mesure de fournir des prestations d'assurance **Accidents du Travail** ainsi que des prestations d'assurance **responsabilité civile** et **multirisque bâtiment** au profit de l'Office du Développement de la Coopération sise à **11, Avenue Abderrahim Bouabid-Hay Riad-Rabat**.

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la souscription et la gestion de contrats d'assurance couvrant notamment :

CATEGORIES
Lot 1 : Assurance Accidents du Travail ;
Lot 2 : Assurance Responsabilité civile (RC) ;
Lot 3 : Assurance Multirisques Bâtiment ;

Le dossier afférent à la souscription peut être retiré au Département Administratif et Financier (**Service Achat et Moyens Généraux**) de l'ODCO, ou téléchargé à partir du site web de l'Office www.odco.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du dossier de consultation ;

Les concurrents doivent :

- Déposer contre récépissé à le Département Administratif et Financier (**Service Achat et Moyens Généraux**) de l'Office du Développement de la Coopération sise à l'adresse précitée au plus tard **le 17 Mars 2026 avant 15h** ;

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Le Département Administratif et Financier (**Service Achat et Moyens Généraux**) de l'ODCO

Tel : 05 37 77 10 33





AVIS AU PUBLIC

Souscription de contrats d'assurances au profit de l'ODCO

L'Office du Développement de la Coopération porte à la connaissance du public qu'il lance une consultation en vue de sélectionner une (des) compagnie(s) d'assurance / courtier(s) d'assurance agréé(s), en mesure de fournir des **prestations d'assurance Accidents du Travail** ainsi que **des prestations d'assurance responsabilité civile et multirisque bâtiment** au profit de l'Office du Développement de la Coopération (Souscripteur).

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la souscription et la gestion de contrats d'assurance couvrant notamment :

- **Lot 1 : Assurance Accidents du Travail ;**
- **Lot 2 : Assurance Responsabilité civile (RC) ;**
- **Lot 3 : Assurance Multirisques Bâtiment.**

Les soumissionnaires peuvent répondre à **un seul lot**, à **plusieurs lots** ou à **l'ensemble des lots**. (à préciser dans l'offre).

Chaque lot est indépendant et fera l'objet d'un contrat distinct. En cas d'attribution de plusieurs lots, que ce soit à un même attributaire ou à des attributaires différents, chaque lot donnera lieu à l'établissement d'un contrat séparé, dont l'objet sera spécifiquement limité à la police d'assurance définie pour ledit lot.

OBJECTIFS DES PRESTATIONS :

Le(s) prestataire(s) retenu(s) interviendra(ont) pour :

- Assurer une **couverture conforme** aux exigences légales et réglementaires applicables en matière d'assurance Accident du Travail ;
- Garantir la protection des agents de l'Office et la prise en charge des conséquences des accidents du travail selon les garanties souscrites ;
- Protéger le patrimoine immobilier de l'organisme (bâtiments, aménagements, équipements éventuellement) contre les principaux risques (incendie, dégâts des eaux, événements assimilés, etc.) ;
- Garantir les risques relatifs aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber l'ODCO, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers pendant l'exercice ;
- Mettre en place une gestion efficace des sinistres (déclaration, expertise, indemnisation) avec des délais maîtrisés.





CONSISTANCE DES PRESTATIONS ATTENDUES :

Les prestations minimales attendues comprennent :

Pour le Lot 1 – Assurance Accident Travail

La police AT doit couvrir les accidents de travail subis par le personnel statutaire, contractuel et stagiaire de l'ODCO pendant les heures de travail, le trajet Travail-Domicile et Domicile-Travail ainsi que pendant les périodes des missions effectuées en dehors des bureaux.

Le prestataire doit assurer :

- L'Émission du contrat Accident Travail et des documents contractuels associés ;
- La Gestion des déclarations d'accidents et suivi des dossiers de sinistres ;
- La Prise en charge / indemnisation conformément aux garanties souscrites ;
- L'Assistance et conseil en prévention et accompagnement administratif ;
- Une boîte de secours pour chaque local (Allocation des produits pharmaceutiques) ;
- La Production de relevés et états de sinistralité (sur demande ou périodiques).

Informations sur les agents de l'Office :

- **Souscripteur :** Office du Développement de la Coopération
- **Adresse de Siege :** 11, avenue Abderrahim Bouabid
- **Adresses des Différentes délégations :** Toutes les délégations sont sises aux chefs-lieux des 12 régions du Maroc.
- **Nombre de salariés :** 113 (8 contractuels et 105 statutaires)
- **Masse Salariale Annuelle Brute 2025 : 26,3 MDH**
- **Activité exacte et détaillée :**

L'Office du Développement de la Coopération (ODCO) assure l'accompagnement des coopératives à toutes les étapes de leur création, structuration et développement. À cet effet, il met à leur disposition des services de proximité sur l'ensemble du territoire national, afin de leur fournir un appui adapté à leurs besoins, de faciliter leurs démarches et de renforcer durablement leurs capacités organisationnelles et opérationnelles. Dans ce cadre, les agents de l'Office sont régulièrement amenés à se déplacer au niveau des différents territoires, au plus près des coopératives, pour réaliser des missions d'assistance, de suivi et d'appui sur le terrain.

Extension de Garantie

- La garantie de la compagnie s'exerce en tous lieux où le personnel est appelé à exploiter des bureaux sans qu'il soit dans l'obligation de faire une déclaration préalable ;
- L'accident de Trajet : Est considéré comme un accident de trajet, l'accident qui survient sur le parcours du salarié entre le lieu du travail et sa résidence principale





- La garantie s'étend au Personnel (statutaire, détaché ou autre) en Mission ou en Formation au Maroc ou à l'Etranger.

Pour le Lot 2 : Assurance Responsabilité civile (RC) :

La police d'assurance à souscrire doit avoir pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours de ses activités.

La garantie s'étend au siège de l'Office à Rabat ainsi qu'à l'ensemble de ses délégations régionales et antennes actuelles ou futures. La liste exhaustive des adresses sera communiquée au prestataire retenu avant commencement des prestations.

Conformément aux dispositions des articles 78 et suivants du Dahir du 12 août 1913 formant Code des Obligations et des Contrats (DOC), la garantie couvre les dommages résultants :

- **Des bâtiments :** Du fait des locaux occupés par l'Office (propriétaire ou locataire), y compris les dommages causés par les ascenseurs, monte-charges ou toute installation technique.
- **Du matériel et mobilier :** Du fait du matériel professionnel, des aménagements et du mobilier garnissant les locaux.
- **Du fait des personnes :** Des actes, erreurs, négligences ou imprudences commis par le personnel de l'Office (toutes catégories confondues, y compris les stagiaires) dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

La garantie de la compagnie s'exerce en tous lieux où le tiers est appelé à exploiter des bureaux de l'ODCO sans qu'il soit dans l'obligation de faire une déclaration au préalable.

Pour le Lot 3 – Assurance Multirisques Bâtiment ;

La police d'assurance « Multirisques Bâtiment » a pour objet de garantir les dommages matériels subis par les biens mobiliers et immobiliers du siège de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à Rabat.

- Couverture du siège de l'Office du Développement de la Coopération sis à n°11, Avenue Abderrahim Bouabid, Hay Riad.
- Garanties "dommages aux biens" selon périmètre retenu : incendie/explosion/foudre, dégâts des eaux, bris de glace, événements naturels, vol, responsabilité liée aux locaux, etc. les garanties demandées sont détaillées au niveau de l'annexe ci-dessous, à titre indicatif ;
- Gestion des sinistres : déclaration, expertise, estimation, indemnisation, suivi ;
- Mise à disposition d'un interlocuteur dédié et d'un dispositif d'assistance.





Informations sur le bâtiment et son contenu :

- Qualité de l'assuré : Locataire
- Nature du Local à assurer : Bureaux Uniquement
- Activité exercée au niveau du local : Activité Administrative
- Valeur du Bâtiment : 12 MDH y compris le terrain
- Valeur du contenu : Mobilier : **1,3 MDH**, agencement : **2 MDH** et autres matériels (**1,5 MDH Matériel Informatique**).
- Moyens de sécurité existants : Détecteur de fumée-incendie / Electricité de secours / Extincteurs / Vidéo surveillance.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les soumissionnaires intéressés doivent justifier :

- D'un **agrément** et de l'habilitation nécessaires pour exercer l'activité d'assurance (ou de courtage) conformément à la réglementation en vigueur ;
- D'une **expérience confirmée** dans la couverture de structures publiques ou entreprises de taille comparable ;
- D'au moins **trois (3) attestations de référence** relatives à des prestations d'assurance similaires (AT, assurance RC et assurance multirisques bâtiment), émanant d'organismes publics ou entreprises.

QUALITÉ DE SERVICE – EXIGENCES MINIMALES

Les candidats devront préciser :

- Les **délais de traitement** des sinistres (accusé de réception, expertise, proposition d'indemnisation, paiement) ;
- L'organisation de la gestion : interlocuteur, procédure de déclaration, canaux (email, plateforme, agence) ;
- Les modalités de reporting ;
- Les exclusions majeures et franchises proposées.

DURÉE DE LA PRESTATION

La couverture est souscrite pour une durée d'un **(1) an** à compter de la date de signature du contrat, renouvelable ou non selon les conditions prévues au contrat et au dossier de consultation.

OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les candidats doivent déposer une offre comprenant au minimum :

- **Offre technique** : note méthodologique, organisation du service, modalités de gestion des sinistres, réseau, délais, références, copies des agréments, propositions de garanties ;
- **Offre financière** : montant de la prime (ou tarification) par lot, détail des garanties, franchises, taxes et frais, ainsi que toute condition tarifaire.

Le tout doit être déposé **sous pli fermé** portant :

- Le **nom du soumissionnaire** ;





- La mention : “**Consultation – Souscription de contrats d’assurances au profit de l’ODCO – Ne pas ouvrir**” ;
- Le(s) lot(s) concerné(s).

EVALUATION DES OFFRES :

Les soumissionnaires seront sélectionnés sur la base de l’offre la moins-disante.

LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

Le dépôt des plis doit se faire auprès du bureau d’ordre de l’ODCO, sis à **11, avenue Abderrahim Bouabid, Hay Riad, Rabat.**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues au plus tard **le 17 mars 2026 à 15h.**
Tout pli reçu après cette date et heure sera automatiquement écarté.

RENSEIGNEMENTS

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le mail suivant : odco@odco.gov.ma aux horaires administratifs.

BORDEREAU DES PRIX

Le soumissionnaire est tenu d’établir son offre financière en complétant le Bordereau des Prix, conformément aux modèles ci-après :

LOT 1 : BORDEREAU DES PRIX POLICE ACCIDENTS DE TRAVAIL (AT)

Garanties	Capitaux assurés / taux
Accident de Travail (AT)	
Masse salariale	
La clause de congé payé	
Boite de secours	
Taux de Prime	
Prime HT	
Taxes	
Prime Nette TTC	





LOT 2 : BORDEREAU DES PRIX POLICE RESPONSABILITE CIVILE

ART	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	MONTANT (DHS)
1	POLICE RESPONSABILITE CIVILE	Forfait	
PRIME HORS TAXE			
TAXES			
TAXE PARAFISCALE AU PROFIT DU FSCE (FOND DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES)			
PRIME TTC			

LOT 3 : BORDEREAU DES PRIX POLICE MULTIRISQUE BATIMENTS

ART	DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	MONTANT (DHS)
1	POLICE MULTIRISQUE BUREAUX	Forfait	
PRIME HORS TAXE (Y COMPRIS EVCAT)			
TAXES			
TAXE PARAFISCALE AU PROFIT DU FSCE (FOND DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES)			
PRIME TTC			





ANNEXE 1 GARANTIES DEMANDEES

Lot 2 : Assurance Responsabilité civile (RC)

Garanties	Capitaux assurés
Responsabilité civile pendant l'exercice	
Dommages corporels	5 000 000,00
Intoxication alimentaire	200 000,00
Dommages matériels et Dommages immatériels	4 000 000,00
dont :	
*Dommages incendie, explosion hors locaux	500 000,00
*Dommages de dégât des eaux hors locaux	200 000,00
Défense et recours	400 000,00





ANNEXE 2 GARANTIES DEMANDEES

Lot 3 - Assurance Multirisques Bâtiment

Garanties	Capitaux assurés
Incendie explosion et risques annexes	
Bâtiments	12 000 000,00
Agencements	2 000 000,00
Mobilier	1 300 000,00
Matériel informatique	1 500 000,00
Dommages électriques	2 000 000,00
Pertes indirectes	100 000,00
Honoraires d'expert	5%
Frais de démolition et de déblais	5%
Chute d'appareil et de navigation aérienne	16 000 000,00
Choc des véhicules terrestres	16 000 000,00
Privation de jouissance	Valeur locative annuelle
Frais de déplacement et remplacement	15%
Recours des voisins et tiers	10 000 000,00
Dégâts des eaux	
Capital assuré	2 000 000,00
Recherche de fuites	30 000,00
Infiltrations accidentelles par les ouvertures et toitures	200 000,00
Recours des voisins et tiers	100 000,00
Vol	
Contenu	1 000 000,00
Détériorations immobilières	10 000,00
Recours des voisins et tiers	100 000,00
Honoraires d'expert	5%
Bris de glace	
Capital assuré	50 000,00
Autres Garanties	
Événements naturels	16 000 000,00

